



# Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 - 58		
	<b>Objet</b> : Destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre sur le bâtiment de la maison des pêcheurs à Giffaumont Champaubert (51) - UFAPPMA	<b>Avis</b> : favorable avec recommandations

L'Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique a déposé une demande de dérogation au titre des espèces protégées pour pouvoir enlever les nids d'Hirondelles de fenêtre se trouvant sur la Maison des Pêcheurs à Giffaumont-Champaubert. Les nids sont localisés au niveau des ouvertures de fenêtre, rendant impossible l'ouverture de ces dernières. L'UFAPPMA a pris contact avec plusieurs personne dont la médiatrice de la LPO.

Les 22 nids d'Hirondelles de fenêtre seront déposés avant le 20 mars 2020. Ils seront compensés par la mise en place de 22 nids artificiels, durant la même période, sur le bâtiment.

Un suivi sur 2 ans de l'occupation des nids doit être mis en place.

#### **Questions au CSRPN**

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population locale d'Hirondelles des fenêtres ?

## Supports de réflexion

- CERFA
- Courrier LPO
- Courrier président de l'association
- Photos

# Analyse du CSRPN

Expert délégué: Bruno FAUVEL

Les mesures détaillées dans le préambule sont suffisantes vu le nombre de nids remplacés et la taille du bâtiment. Néanmoins, comme la zone de compensation est différente de celle des nids détruits, le suivi prévu sur deux ans devra évaluer l'impact et au terme, si la colonie a diminué, proposer une adaptation favorable pour retrouver la présence de 2019.

### Avis du CSRPN

L'avis est favorable avec recommandations.

## Recommandations

A l'automne 2021, si la population d'Hirondelle de fenêtre a diminué sur ce site, le demandeur doit adapter les mesures pour retrouver à minima la population nicheuse de 2019. Le CSRPN sera destinataire du bilan 2021 et des adaptations éventuelles.

Bruno FAUVEL

Expert-délégué, vice-président de la commission dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est